

# InterSCoT

de l'aire urbaine  
au Grand Bassin Toulousain

10 ans

de construction territoriale

juin 2016

# Une démarche un processus



## Sommaire

- 2 Une démarche pionnière, un processus innovant
- 8 Territoires de l'InterSCoT : où en est-on ?  
Les résultats de l'Outil de Veille
- 24 Demain, quelle cohérence  
pour le Grand Bassin Toulousain ?

# pionnière, innovant

Comment bâtir, à plus de 300 communes, une vision partagée d'un grand territoire ?

Quels enjeux et objectifs formuler à horizon de quinze voire vingt ans ?

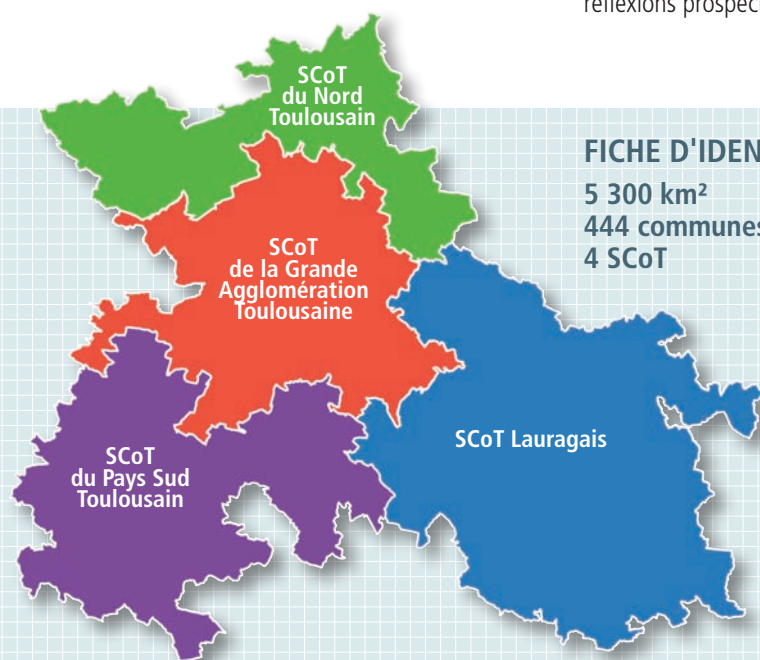
Quels outils pour appréhender les évolutions structurelles et conjoncturelles du territoire ?

## Les prémices de la démarche

En 2001, le préfet de région, dans une approche volontariste, propose aux élus de l'aire urbaine toulousaine de réfléchir collectivement aux enjeux d'aménagement de ce territoire. La loi SRU votée l'année précédente crée les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), dont les périmètres pertinents seraient calqués sur celui des aires urbaines.

En effet, les SCoT sont institués comme outils de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie.

À cette époque, l'aire urbaine de Toulouse compte déjà 342 communes et est l'une des plus étendues de France. La dynamique initiée par le préfet se traduit par un cycle d'échanges entre les élus, avec pour objectif de formuler un projet de territoire pour l'aire urbaine toulousaine. Cette démarche inédite, fondée sur un partage d'éléments de diagnostic, d'orientations et de réflexions prospectives, est à l'origine de l'InterSCoT.



## FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

5 300 km<sup>2</sup>  
444 communes  
4 SCoT

### 25 EPCI

- Toulouse Métropole (37 communes)
- CA du Sicoval (36 communes)
- CA du Muretain (16 communes)
- 22 CC (355 communes)

**1 262 000 habitants en 2013**  
(RP Insee)

+ 16 280 habitants supplémentaires  
par an depuis 5 ans

**579 700 emplois en 2012**  
(RP Insee)

+ 7 730 emplois supplémentaires  
par an depuis 5 ans

## Du diagnostic partagé à l'engagement commun

Les collectivités de l'aire urbaine toulousaine doivent faire face à des défis communs : attractivité démographique, périurbanisation, nouveaux besoins en matière d'équipements, cohésion sociale, augmentation du trafic automobile, etc. Face à ce constat, les collectivités doivent ainsi préserver l'équilibre des espaces urbains et ruraux, assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale et promouvoir concrètement le respect de l'environnement. Un premier diagnostic assorti de séminaires territoriaux ont eu lieu en 2002-2003 pour que les élus débattent de ces enjeux et des grandes orientations stratégiques fondatrices d'une cohérence territoriale.

Cette cohérence générale a été déployée par secteur géographique, les orientations affinées par territoire de projet. Ces étapes aboutissent au choix des périmètres de quatre territoires de projet au sein de l'aire urbaine, avec un SCoT central et trois autres SCoT périphériques en pétales. La validation des orientations renforce le processus général : en janvier 2005, les collectivités réunies en une conférence de l'aire urbaine toulousaine approuvent la charte InterSCoT, ainsi que son statut d'élément pilier des quatre SCoT.

L'adoption de la charte de l'aire urbaine scelle alors l'engagement coordonné des exercices de SCoT, à partir du modèle de développement choisi par les élus parmi différents scénarios. Ils ont opté pour une logique de pôle urbain renforcé, associé à une organisation en réseau de bassins de vie quotidienne périphériques et des villes moyennes proches. Les établissements publics créés pour porter les SCoT doivent reprendre ce modèle de développement avec ses orientations et ses conditions de mise en œuvre.

L'année suivante, 437 communes et leurs quatre établissements publics de SCoT, accompagnés du Conseil Départemental de Haute-Garonne, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et de l'État, s'associent formellement au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'aménagement et de développement de l'aire urbaine toulousaine (voir encadré).

### Le modèle de développement - Charte InterSCoT - mars 2005



## Une Vision stratégique déclinée en quatre axes

En 2010, le modèle de développement défini dans la charte est approfondi dans la Vision stratégique selon quatre verbes : maîtriser, polariser, relier et piloter. Les élus s'engagent de nouveau à reprendre les principes pris au niveau de l'InterSCoT comme fondamentaux pour chacun des SCoT, assortis d'objectifs à atteindre par territoire. Ainsi chaque territoire de projet décline les objectifs de la loi et de l'InterSCoT à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

**INITIALISATION DE LA DÉMARCHE PAR LE PRÉFET**

**CONFÉRENCE DE L'AIRE URBAINE**

**INSTALLATION DU GIP INTERSCOT**

loi SRU

élaboration du diagnostic territorial et prospectives

approbation Charte InterSCoT de cohérence territoriale de l'aire urbaine

approfondissement des enjeux mise en perspective des projets de territoires

séminaires prospectifs  
ateliers territoriaux  
commissions

définition des périmètres de SCoT

## Un outil sur mesure : le GIP InterSCoT

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Inter-SCoT constitue un outil de gouvernance et une interface de travail, d'animation, de réflexion prospective et de suivi entre les enjeux locaux des territoires et les orientations fixées par la loi et la charte. Le régime juridique des GIP autorise une certaine souplesse dans la composition, les objectifs et les moyens alloués. Il a permis la mise en commun de moyens par les quatre SCoT pour garantir la cohérence de la planification sur les enjeux qui relèvent du périmètre de l'aire urbaine, sans obérer la formalisation des projets spécifiques de chacun des territoires. Espace de débat et de coordination entre les SCoT d'un même territoire élargi, l'InterSCoT vise à éviter la contradiction entre eux, à bâtir de la complémentarité entre les politiques menées dans chaque SCoT et à faire émerger une coopération pérenne et convergente.

À cette fin, des commissions de travail entre acteurs locaux ont approfondi les réflexions sur des thématiques transversales : grand bassin toulousain, couronne verte, économie, urbanisme et transport, fonctions urbaines, etc. De manière opérationnelle, la rédaction d'une vision stratégique et de cahiers contributifs pour les Documents d'Orientations Générales (DOG, devenus DOO Documents d'Orientations et d'Objectifs) des SCoT a instillé l'approche InterSCoT dans chacun des SCoT. Le GIP InterSCoT s'est aussi érigé en lieu d'échanges et de partage au-delà de l'élaboration des SCoT de l'aire urbaine, tous approuvés entre juin 2012 et février 2013. La mise en place d'un Outil de Veille InterSCoT a permis le suivi d'indicateurs-clés sur les dynamiques territoriales relevant d'un intérêt commun.

### Les membres du GIP InterSCoT :



2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU GIP INTERSCOT :  
approbation de la  
«Vision Stratégique»**

publication de la  
«Vision stratégique»  
de l'InterSCoT  
de l'aire urbaine

mise en place de l'outil  
de veille InterSCoT

**ÉCHÉANCE DU  
GIP INTERSCOT**

ateliers territoriaux,  
commissions politiques  
transversales

approbation  
des quatre SCoT

commissions : aménagement  
commercial, grand bassin  
toulousain, cohérence urbanisme,  
transports, couronne verte, économie

« **Maîtriser** » renvoie à la préservation et la valorisation des espaces naturels. Les quatre SCoT s'engagent à consolider un maillage vert et bleu, à définir la couronne verte de l'aire urbaine (limite franche du front urbain) pour renforcer sa pérennité, et à n'autoriser qu'un développement mesuré en dehors des polarités définies.

En « **polarisant** », les territoires se mettent en capacité d'accueillir les habitants et les emplois dans les meilleures conditions possibles, en s'appuyant sur des pôles structurants existants, c'est-à-dire sur la Ville intense bien desservie et sur les pôles d'équilibre à conforter en termes d'équipements. Les pôles économiques métropolitains doivent être confortés, tout en améliorant la répartition géographique des activités avec la définition de sites économiques de bassin afin d'atteindre un meilleur équilibre habitants/emploi dans les SCoT de l'aire urbaine.

Les croissances urbaine et économique ne peuvent être harmonieuses sans un système de déplacement durable doté de transports collectifs d'un bon niveau de service. D'un développement maillé plutôt que concentrique, ce système se déploie en bassins de mobilité organisés autour de pôles multimodaux, il s'agit de « **relier** » les territoires entre eux.

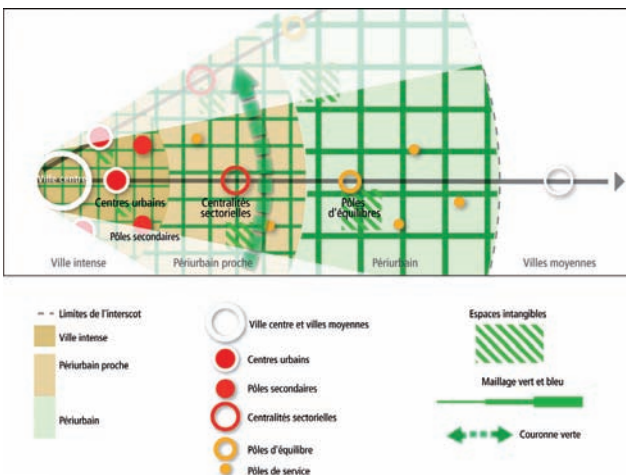
Enfin, la nécessité du projet porté collectivement par le GIP InterSCoT passe par une mise en œuvre qu'il convient de mener et de « **piloter** ».

## Une démarche spécifique

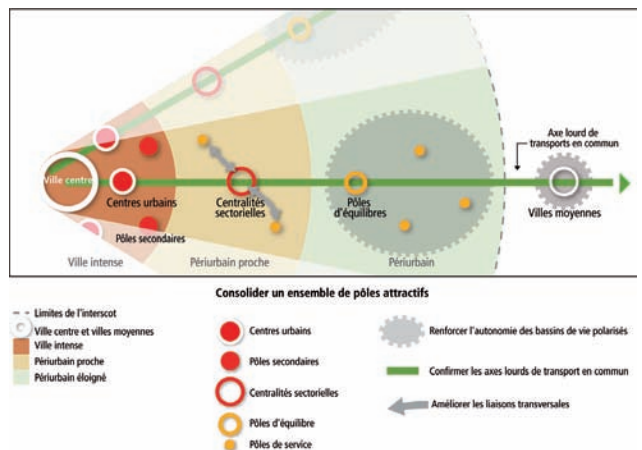
L'InterSCoT toulousain est synonyme d'une démarche originale de dialogue territorial, marquant un engagement préalable partagé. La souplesse de l'outil GIP a été utilisée pour une mise en mouvement avant tout volontariste de la part de collectivités pour s'associer sur les enjeux qui les concernent collectivement. L'InterSCoT représente ainsi un territoire de négociations et de synergies plutôt qu'une procédure en soi. Il a permis aux grands territoires de l'aire urbaine d'afficher dès le départ des règles et axes partagés pour l'élaboration des SCoT sans se focaliser préalablement sur la définition d'un périmètre optimal. Les travaux réalisés à cette échelle mettent en évidence les enjeux prioritaires d'une politique commune, insufflent l'intérêt de jouer la complémentarité plutôt que la concurrence au sein de l'aire urbaine et participent à consolider les liens et relations entre territoires.

L'InterSCoT de l'aire urbaine toulousaine est l'un des premiers à s'être lancé avec celui de l'aire urbaine lyonnaise. Depuis, d'autres démarches d'InterSCoT ont essaimé le territoire national, dans des configurations variées qui s'adaptent aux ambitions et aux projets locaux. La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvelé (ALUR) de 2014 reconnaît et légitime les démarches InterSCoT en tant qu'espaces relais dans le dialogue territorial.

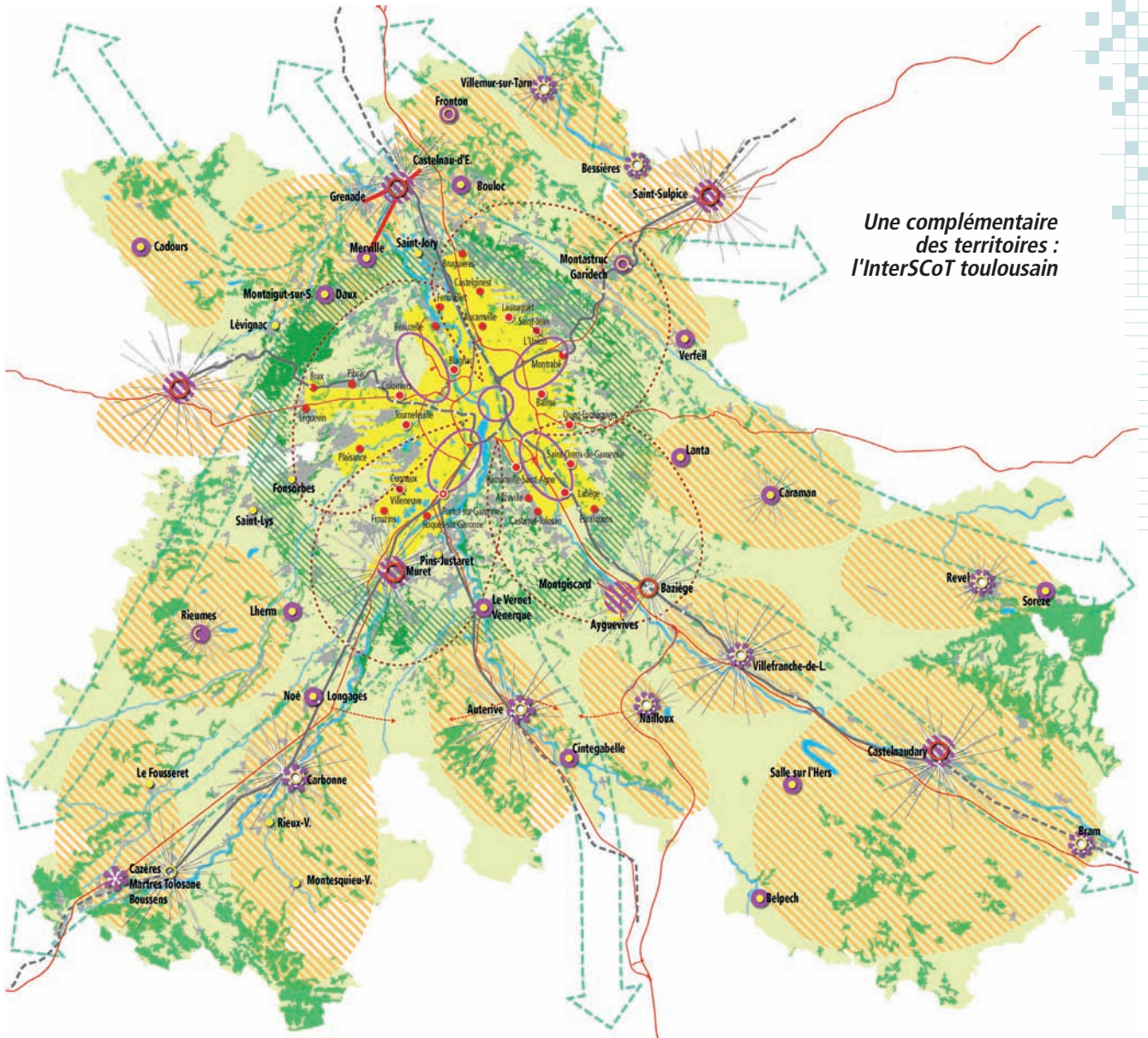
### Maîtriser : faire fructifier le capital naturel et agricole, bien commun du territoire



### Polariser : promouvoir un modèle urbain polycentrique et hiérarchisé

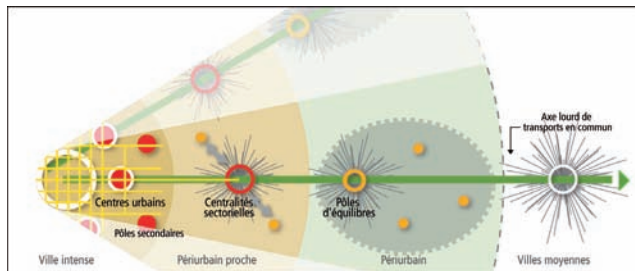
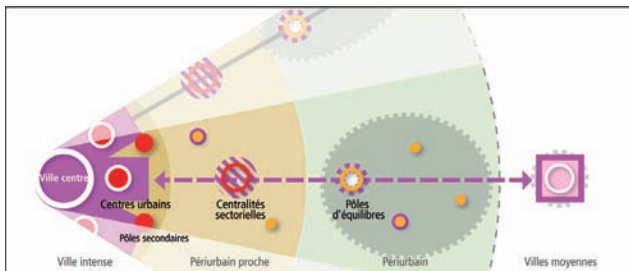


*Une complémentaire  
des territoires :  
l'InterSCoT toulousain*



**Polariser : organiser la complémentarité territoriale de l'économie**

**Relier : une organisation en bassins de vie arrimés à un cœur d'agglomération maillé**



- - Limites de l'intercot
- Ville intense
- Périurbain proche
- Périurbain
- Ville centre et villes moyennes
- Centres urbains
- Pôles secondaires
- Centralités sectorielles
- Pôles d'équilibre
- Pôles de service
- Bassin de vie polarisé
- Plaque métropolitaine
- Pôles métropolitains des villes moyennes
- Sites économiques relais principaux
- Sites économiques de bassin
- Sites relais
- Complémentarités entre sites économiques

- - Limites de l'intercot
- Ville intense
- Périurbain proche
- Périurbain
- Bassin de vie polarisé
- Ville centre et villes moyennes
- Centres urbains
- Pôles secondaires
- Centralités sectorielles
- Pôles d'équilibre
- Pôles de service
- Réduire les inégalités dans l'accès aux transports collectifs
- Axe lourd de transports en commun
- Toile "ville intense" AOTU + AOTR
- Pôle d'échanges, parc de rabattement VP, TC TAD (AOTR + AOTU)
- Améliorer les liaisons transversales

# Territoires de l'InterSCoT :





# où en est-on ?

## Les résultats de l'Outil de Veille

### Observer aujourd'hui pour préparer demain

Au cours des années 2006-2012, les quatre établissements publics de SCoT de l'Aire Urbaine toulousaine ont mené leurs démarches d'élaboration de SCoT, au regard des orientations de la Charte de 2005.

Au-delà de cette phase, le GIP InterSCoT, garant de la cohérence et de l'harmonisation des politiques publiques menées sur ces territoires, a poursuivi son activité.

Afin d'assurer une mutualisation des réflexions et démarches permettant une bonne mise en œuvre de la Vision stratégique, un Outil de Veille collaboratif a été décliné, assis sur des indicateurs partagés.

Dans ce cadre, un groupe de travail ad hoc, composé du Conseil Départemental 31, de la DDT 31 et de l'aua/T, s'est réuni à partir du second trimestre 2012 pour constituer les bases de cet Outil de Veille.

Structuré autour des verbes qui ont permis de définir les objectifs à atteindre au niveau de l'InterSCoT, l'Outil de Veille suit, sur la base d'une vingtaine d'indicateurs, les évolutions structurelles et conjoncturelles du territoire, en matière de :

- consommation foncière ;
- maîtrise de l'étalement urbain ;
- croissance démographique ;
- évolution de l'emploi ;
- rééquilibrage habitants-emplois des territoires,
- production de logements ;
- lien urbanisme/transport ;
- ...

Ces indicateurs ont fait l'objet d'une validation en Conseil d'Administration pour une mise en œuvre effective de l'Outil de Veille à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Dans le rôle qui lui est dévolu, l'Outil de Veille dresse un état initial et restitue les premiers résultats d'évolution du territoire. Il analyse les tendances à l'œuvre à l'échelle de l'InterSCoT et au sein de chaque territoire de SCoT, en regard des objectifs politiques retenus.

Cet exercice ne se substitue toutefois pas aux exercices de veille propres à chaque SCoT, visant à répondre aux exigences législatives d'un bilan et d'une évaluation, au plus tard six ans après leur approbation (cf. art. L143-28 CU).

### Un outil d'aide à la décision

Parmi ces indicateurs, une dizaine a été identifiée comme indicateurs « premiers », illustrant chacun des « verbes », structurant la Vision stratégique.

Retenus pour être renseignés chaque année, ils visent à fournir aux élus des informations pertinentes sur l'évolution du territoire, sur la mise en œuvre de projets, sur des actions engagées ou prévues pour éclairer les décisions publiques.

L'ensemble des autres indicateurs est traité avec une périodicité variable en fonction des données, des sources mises à disposition (tous les ans, tous les trois ans...).

L'Outil de Veille permet une connaissance et une appropriation des effets du développement sur l'ensemble des territoires observés.

Ses résultats ont également constitué une base d'échanges et de débats lors des Conseils d'Administration du GIP de 2013 à 2015.

## Occupation du sol



**11,8%** emprise des espaces urbanisés en 2013  
**+ 0,4%** par rapport à 2010\*  
(\* "T0" de l'observation)

### Vision stratégique

#### Tendre vers une gestion économe des ressources

Face aux enjeux de développement durable, l'InterSCoT toulousain s'est assigné dans le cadre de son modèle de développement des objectifs concrets de maintien et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Soumis à la pression foncière de l'étalement urbain, l'InterSCoT entend :

- appliquer un principe de développement mesuré dans les espaces non urbanisés, à vocation agricole ou naturelle, conditionné à leur valeur environnementale ;
- lutter contre l'étalement de l'urbanisation et la multiplication des déplacements automobiles.

### État initial

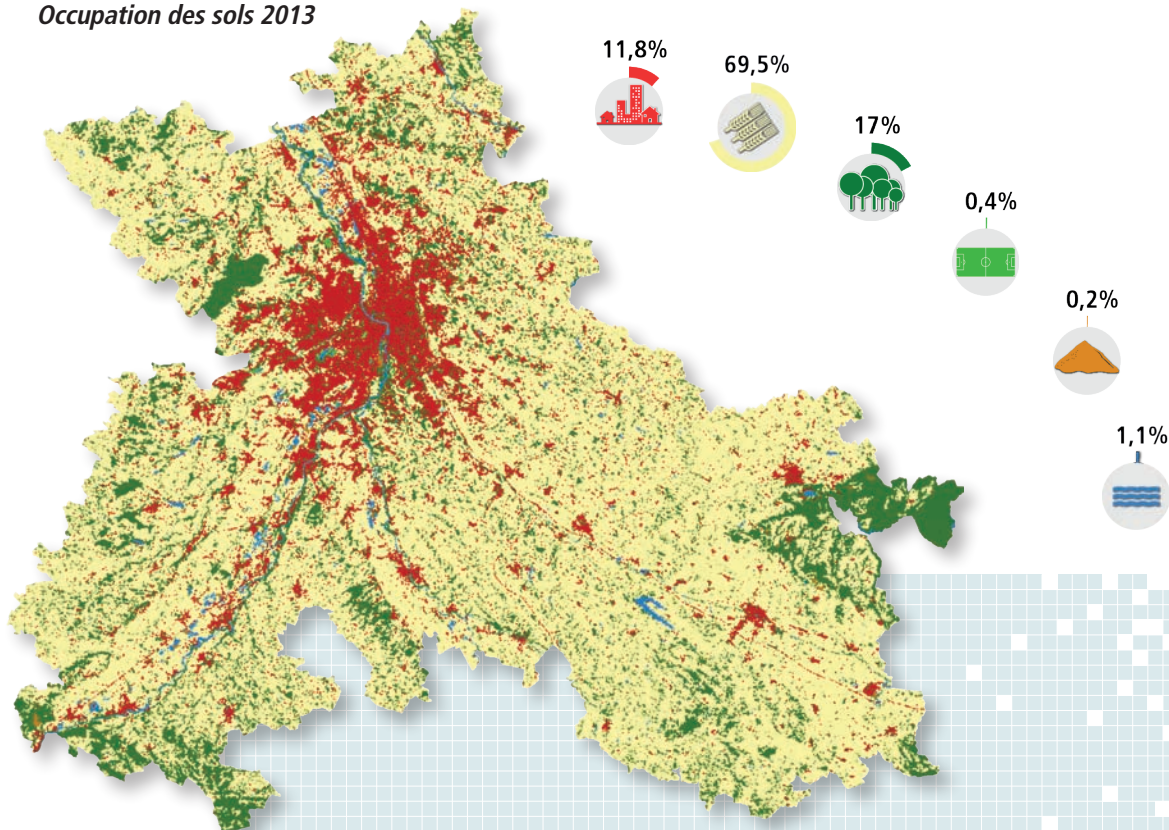
#### Un territoire dominé par les espaces agricoles, dont l'empreinte urbaine reste prégnante en partie centrale

En 2010, les espaces agricoles et naturels représentaient 88 % du territoire contre 12 %, pour les espaces urbanisés.

Territoire marqué par la diversité des espaces qui le composent, il apparaît plus fortement bâti dans sa partie centrale, où les espaces urbanisés du SCoT de la Grande agglomération toulousaine couvrent 30 %, pour 70 % d'espaces à dominante agro-naturelle.

À l'inverse, dans les SCoT périphériques, les espaces urbains varient de 4 à 9 %, laissant une large place aux espaces agricoles et naturels (de 91 % à 96 %).

## Occupation des sols 2013



### LE CARROYAGE INTERSCOT

Préoccupation majeure des acteurs locaux, le suivi de l'occupation des sols et son corollaire, la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, ont fait l'objet de travaux spécifiques pour formaliser une méthode et un outil d'observation partagés à l'échelle de ce vaste territoire, non couvert par des produits d'occupation des sols précis et homogènes.

Un groupe technique composé d'une dizaine de partenaires dont les services de l'État (DDT Haute-Garonne et Aude, DREAL Midi-Pyrénées), des Conseils Départementaux de l'Aude et de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, de la SAFER

Gascogne Haut-Languedoc, de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne et de l'aua/T, a œuvré au cours du second semestre 2012, pour établir une photographie de la couverture des sols pour l'année 2010 (« T0 »), date d'arrêt des différentes procédures de SCoT.

La restitution de ces travaux a débouché sur la production d'une cartographie de l'occupation des sols carroyée (représentation par carreau de 50 x 50 m) et la production de statistiques au regard d'une nomenclature simplifiée en six postes de légende.

Cette production, fruit d'un travail collaboratif, mutualisé, reconductible, et sa première mise à jour ont permis de porter à la connaissance des élus des images du territoire et ses principales évolutions.

## Où en est-on ?

### Des espaces agricoles, réserve de l'extension urbaine

En trois années, de 2010 à 2013, les espaces agricoles ont reculé de près de 2 400 hectares, principalement au profit de nouvelles urbanisations. Ce recul concerne l'ensemble des territoires de SCoT.

Dans le même temps, une baisse des prélèvements de foncier pour la production d'un logement, qu'il soit individuel ou collectif, est observée sur

*l'InterSCoT liée à la conjonction de plusieurs phénomènes, d'une part la recherche de rentabilité par les lotisseurs/aménageurs, qui proposent des lots plus petits, par ailleurs plus accessibles aux ménages confrontés à un renchérissement du foncier, et d'autre part les évolutions législatives qui n'imposent plus aujourd'hui de taille minimale de parcelles.*

## Couronne verte

**78** communes intéressées (+ 5 hors InterSCoT)  
**12** EPCI (+1 hors InterSCoT)  
**105 000 ha** territoire communal  
 (dont communes hors InterSCoT)



### Vision stratégique

#### Constituer une Couronne verte aux abords immédiats de la Ville intense

Le concept de Couronne verte, retenu dans la Vision stratégique, vise à protéger les espaces les plus fragiles, car soumis à la pression foncière de l'étalement urbain ; à créer une limite franche au front urbain où des projets seront à développer (agriculture périurbaine, forêts, espaces de loisirs...).

S'inscrivant de fait sur des territoires de développement mesuré, elle est le lieu où les vocations non urbaines sont essentielles à maintenir, formant une mosaïque d'espaces agricoles et naturels.

### État initial

#### Des espaces à dominante agricole et naturelle soumis à de fortes pressions urbaines

L'Outil de Veille InterSCoT a démontré l'existence d'un accueil important de population sur les communes intéressées par la Couronne verte, corrélé à une accélération de la construction neuve qui favorise pression foncière et étalement urbain sur ces communes.

Pour autant, ces territoires restent en grande majorité non urbanisés (85 %) et sont couverts pour près des deux tiers par des espaces agricoles et semi-naturels. Les composantes naturelles référencées dans le périmètre de la Couronne verte sont identifiées pour un tiers d'entre elles comme secteur à enjeu dans le cadre du SRCE (zone Natura 2000, ZNIEFF...)

#### LA COURONNE VERTE

Adopté en Conseil d'Administration du 21 décembre 2012, le document-cadre qui précise sa définition et ses objectifs, a posé le principe et les attendus d'un « projet » de Couronne verte partagé.

D'une fonction première visant à renforcer la protection de l'agriculture périurbaine et des espaces naturels contre la pression foncière, ont été déclinés sa vocation, ses fonctions, le principe de projets compatibles « Couronne verte »...

##### Une double vocation

- Lutter contre la pression foncière qui s'affirme aux abords de la Ville intense ;
- Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques.

##### Une mosaïque de projets

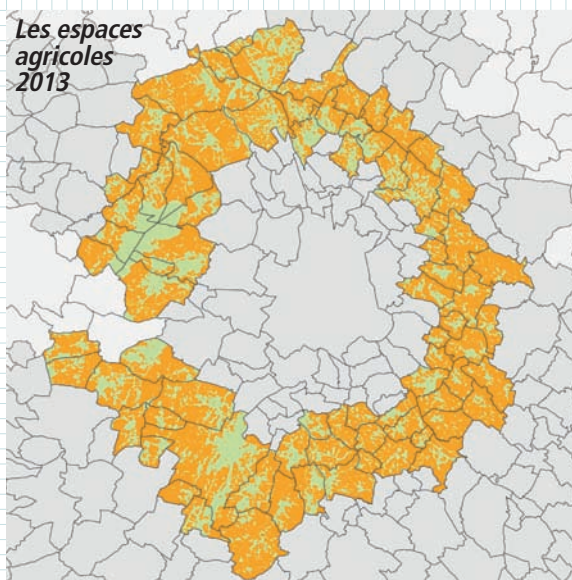
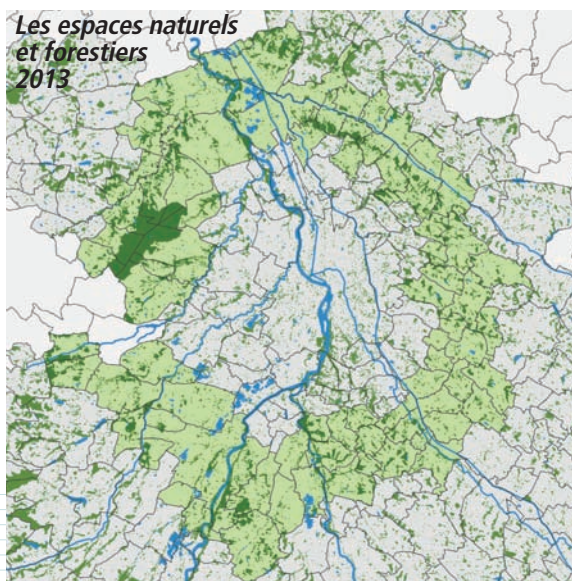
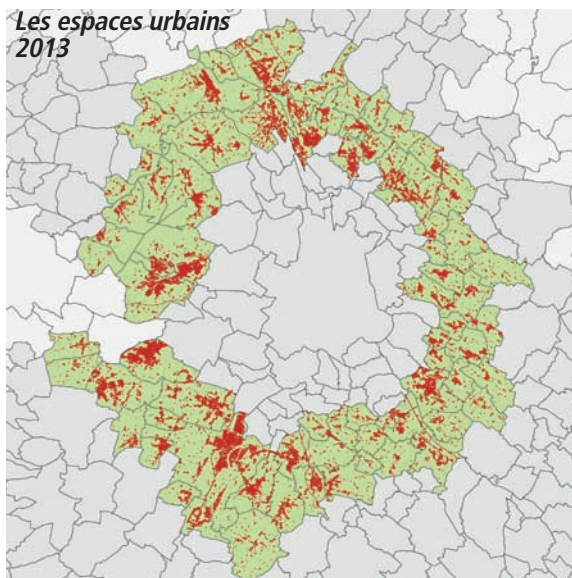
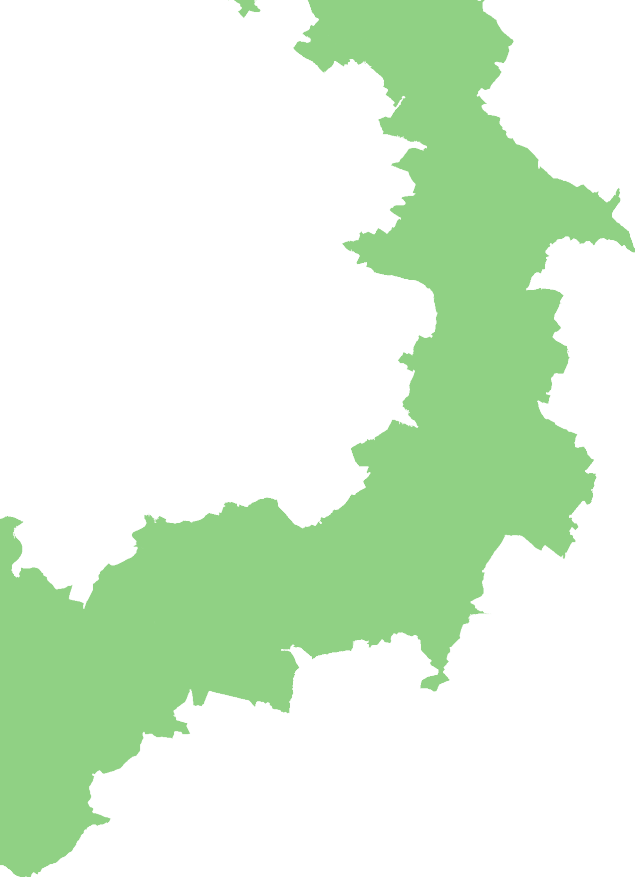
- Des espaces de projet reliés entre eux.

##### Des fonctions cibles

- Fonction nourricière de proximité et d'économie agricole renouvelée ;
- Fonction environnementale et de santé ;
- Fonction sociale, éducative et récréative ;
- Fonction paysagère et culturelle.

Un projet qui s'appuie sur le contexte local des territoires, dans une démarche de développement durable.

Un processus de co-construction et de suivi des projets.



## Où en est-on ?

### **Un territoire sous pression**

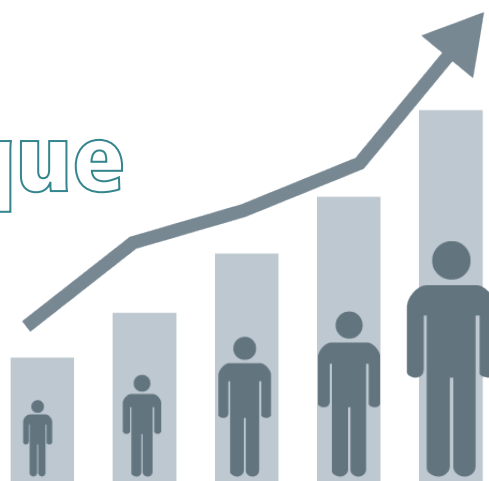
Comme pour l'ensemble de l'InterSCoT, la couverture agricole de la Couronne Verte diminue (environ 640 hectares sur la période 2010-2013). Espaces les plus impactés par le développement de l'urbanisation, leur retrait s'effectue pour moitié sur la vingtaine de communes-pôles recensées dans la Couronne verte et pour moitié sur la soixantaine de communes restantes.

Territoire attractif sous pression foncière, la croissance démographique baisse légèrement au cours des dernières années.

Toutefois, un équilibre s'opère entre communes-pôles et hors pôles, marquant une large diffusion de l'accueil démographique sur le territoire, susceptible de fragiliser certains espaces agro-naturels.

## Évolution démographique

**1 262 000** habitants en 2013  
**+ 6,9 %** par rapport à 2008\*  
(\* "T0" de l'observation)



### Vision stratégique

**Anticiper une croissance de l'ordre de 322 000 à 403 000 habitants supplémentaires d'ici 2030**

Le modèle de développement de la Vision stratégique présentait une « hypothèse basse », correspondant à la Charte de l'aire urbaine recalée, et une hypothèse plus élevée correspondant aux capacités d'accueil que les PADD devaient s'engager à mettre en œuvre.

Ces chiffres, sans être des objectifs à atteindre, fixaient dans le cadre de l'élaboration des SCoT, de grandes enveloppes permettant de définir les besoins et les capacités d'accueil à prévoir dans les documents de planification et d'urbanisme : logement, emploi, équipements et services, prélèvements fonciers, ressources naturelles...

### État initial

**Un territoire de près de 1,2 million d'habitants à l'attractivité soutenue**

Depuis une vingtaine d'années, le rythme de croissance démographique s'est maintenu autour de + 16 300 habitants par an, bénéficiant à l'ensemble des communes de l'InterSCoT.

Le territoire comptait alors en 2008, 1 180 700 habitants.

Cette croissance démographique s'est localisée dans une large partie ouest (Colomiers, Blagnac, Mondonville, Aussonne, Léguevin, Plaisance, Eaunes...), et dans une moindre mesure au nord et au sud de la grande agglomération, ainsi que dans les communes situées à proximité des grands axes de desserte automobile, en lien avec le développement de l'offre résidentielle. Territoire parmi les plus attractifs de la Métropole, il s'est retrouvé confronté, de par une géographie peu contrainte, à un fort étalement urbain.

### Hypothèses démographiques 2030 - Vision stratégique InterSCoT

	1999	2008	Hypothèse basse 2030	Hypothèse haute 2030
SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine	802 000	927 000	+ 250 000	+ 300 000
SCoT Nord Toulousain	62 000	82 000	+ 21 000	+ 35 000
SCoT Pays du Sud Toulousain	67 000	85 000	+ 24 000	+ 30 000
SCoT Lauragais	76 000	90 000	+ 27 000	+ 38 000
<b>InterSCoT</b>	<b>1 007 000</b>	<b>1 184 000</b>	<b>+ 322 000</b>	<b>+ 403 000</b>

*Part des perspectives d'accueil démographique atteint par SCoT en 2013*



## Où en est-on ?

**Des rythmes de croissance démographique au nord et sud, supérieurs aux hypothèses hautes InterSCoT**

Entre 2008 et 2013, près de 80 000 habitants supplémentaires ont été accueillis sur l'InterSCoT. Cette croissance démographique s'est largement diffusée à l'ensemble du territoire.

Au regard de l'accueil observé et par reconduction linéaire, à horizon 2030, des tendances constatées entre 2008 et 2013, les SCoT de la Grande agglomération et du Lauragais devraient maintenir un rythme d'accueil de population cohérent avec l'hypothèse de développement définie dans la Vision stratégique.

De leur côté, les SCoT Sud et Nord s'inscriraient dans le cadre des objectifs qu'ils se sont fixés, qui demeurent toutefois sensiblement supérieurs aux hypothèses établies dans la Vision stratégique.

# Production de logements

**10 700** logements commencés par an entre 2008 et 2013



## Vision stratégique

**Produire entre 270 000 et 300 000 logements supplémentaires sur la période 2008-2030**

Selon les hypothèses retenues dans la Vision stratégique, l'ensemble du périmètre de l'InterSCoT, doit être en capacité de loger 1,5 million d'habitants à horizon 2030.

Les estimations de production de logements correspondent ainsi aux besoins générés par l'accueil de près de 400 000 habitants supplémentaires (hypothèse d'une croissance accentuée).

Elles répondent également aux besoins générés par la diminution de la taille moyenne des ménages actuels, le renouvellement du parc de logements et les objectifs de fluidité du marché.

Un objectif de production volontariste de 10 700 à 12 700 logements par an a été ainsi affiché en termes de production, sur la période 2008-2030.

## État initial

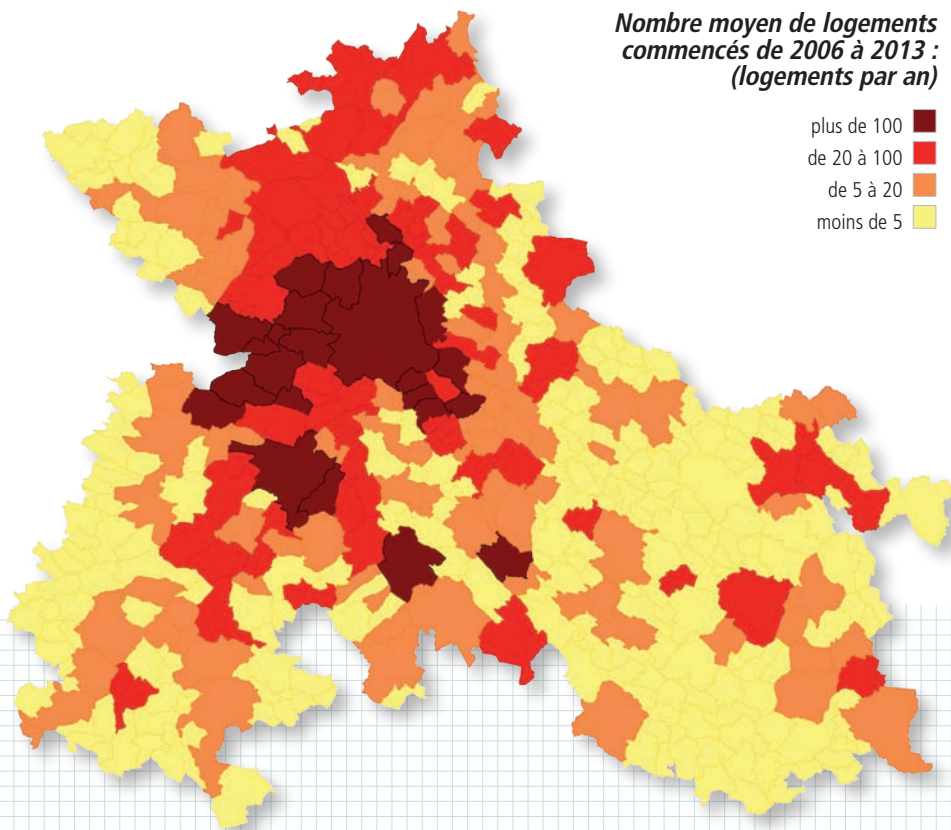
**Un renforcement nécessaire de la construction neuve**

Les besoins de production affichés dans la Vision stratégique apparaissent supérieurs au rythme observé sur le périmètre de l'InterSCoT de 1999 à 2005 (en moyenne 10 000 logements mis en chantier par an), mettant notamment en évidence l'enjeu du renforcement de la construction sur le SCoT de la Grande agglomération toulousaine.

Cette production s'est portée à près de 13 500 logements commencés sur les années 2006-2007.

Les deux années suivantes, 2008-2009, laissent apparaître une baisse de ces volumes, sous l'effet de la crise économique, avec une moyenne de 9 000 logements mis en chantier.





## Où en est-on ?

### **La production de logements s'inscrit dans le cadre des ambitions affichées dans la Vision stratégique, malgré l'impact de la crise de 2008**

La crise économique d'envergure nationale de 2008-2009 a entraîné un net ralentissement dans la production neuve avec près de 9 000 logements commencés au cours de ces deux années contre en moyenne 11 500 logements sur la période 2010-2013.

Depuis cet événement, deux phénomènes caractérisent la production neuve sur le territoire :

- la relance de la production individuelle portée pour deux tiers par le SCoT central ;
- et un resserrement de la production de logements collectifs, toujours sur cette même partie centrale du territoire.

À l'instar de la croissance démographique, la production de logements neufs s'inscrit dans une vaste partie ouest du territoire.

Toutefois, les communes qui ont vu leur production augmenter depuis 2010 se situent dans une large couronne allant de Bouloc au sud Sicoval, ainsi qu'au cœur du Lauragais.

Portée par des opérations d'envergure sur l'agglomération toulousaine ou encore par une construction soutenue sur certaines polarités comme Cazères, Auterive, Nailloux, Castelnaudary ou Revel, cette dynamique ne répond toutefois pas totalement à une logique de polarisation prônée par l'InterSCoT.

# Croissance de l'emploi

**579 700** emplois en 2012  
+ **7 %** par rapport à 2007



## Vision stratégique

### Accueillir, conforter l'activité économique et l'emploi

Au sein de la grande agglomération toulousaine, l'accueil des habitants et de l'emploi doit s'orienter en priorité sur les territoires les plus équipés, la « Ville intense », ainsi que sur les communes disposant d'ores et déjà d'une bonne offre de services.

Aux franges de ce territoire, le développement prôné est mesuré. Quelques territoires seront amenés à jouer un rôle charnière entre espaces urbains, périurbains et centralités sectorielles. Leurs fonctions (habitat, service, économie) seront renforcées.

Dans les secteurs périurbains à forte vocation agricole, les pôles d'équilibre seront confortés en termes d'équipements pour accueillir la croissance démographique et l'emploi, en complémentarité avec des pôles de services.

Un des enjeux forts sur ces territoires, est d'y renforcer l'activité économique et l'emploi afin de réduire les déplacements domicile-travail en direction de l'agglomération centrale.

Ainsi, au regard de la polarisation envisagée, les objectifs d'équilibre habitants-emplois (ratio nombre d'habitants pour un emploi) prévoient un maintien global du taux observé dans le pôle central, et un rapport de 3 à 3,5 habitants pour un emploi dans les territoires périurbains.

## État initial

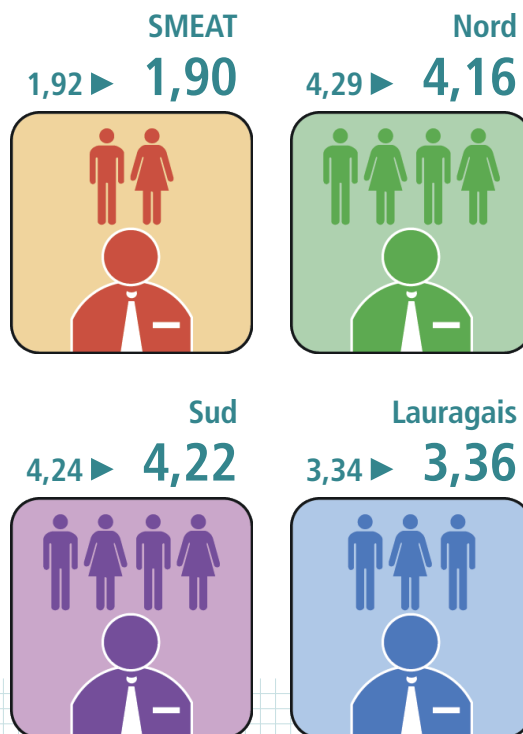
### Des emplois implantés majoritairement dans le cœur du territoire

541 000 emplois sont référencés sur l'InterSCoT en 2007. Largement concentré sur la partie centrale du territoire, moins d'une dizaine de communes regroupent près de 70 % de la totalité des emplois (Toulouse, Blagnac, Colomiers, Labège, Muret, Portet-sur-Garonne, Balma...) dans des secteurs aussi variés que les services aux entreprises, l'industrie, les services collectifs...

Les secteurs d'activités dominant sur les SCoT Sud et Lauragais concernent également l'industrie tout comme les services aux particuliers.

Sur le SCoT Nord toulousain, l'industrie, mais aussi le secteur des transports et du commerce de gros sont fortement représentés, en lien avec la présence sur le territoire de plate-forme logistique telle Eurocentre.

Ratio habitants / emploi  
en 2007 ► en 2012



## Où en est-on ?

### **Une croissance de l'emploi polarisée sur le Cœur d'agglomération, à l'exception de quelques pôles périphériques**

Sur la période 2007-2012, la croissance d'emplois bénéficie à l'ensemble des SCoT.

Cette dynamique profite prioritairement à quatre communes du Cœur d'agglomération (Toulouse, Blagnac, Colomiers et Balma), qui concentrent à elles seules 55 % des gains d'emplois totaux.

En périphérie, certains pôles se renforcent (Castelnau d'Estrétefonds, Auterive, Carbone, Villefranche de Lauragais, Castelnaudary, Revel, Bram...).

Le territoire a toutefois été marqué par des procédures collectives (redressement ou de liquidation judiciaire), parfois des fermetures d'entreprises (Molex...), qui ont eu un impact sur l'emploi local.

D'une manière générale, la géographie « polarisée » de la croissance des emplois s'éloigne de la croissance plus diffuse de l'accueil démographique.

### **Une amélioration du ratio habitants/emploi sur un axe nord/sud**

Le fort accueil démographique couplé à la polarisation de l'emploi sur quelques secteurs du Cœur d'agglomération entraîne un glissement du ratio habitants/emploi de 1,92 en 2007 à 1,90 en 2012 sur le SCoT de la Grande agglomération toulousaine.

Dans les SCoT périphériques, le Nord toulousain connaît une amélioration sensible de ce ratio, pour atteindre 4,16 habitants/emploi. Territoires à forte croissance démographique, l'emploi y progresse également nettement, principalement porté par le développement des emplois du secteur des transports - commerce de gros. Sur le Sud toulousain, ce ratio apparaît plus favorable.

Ces ratios connaissent une évolution positive entre 2007 et 2012, mais restent encore éloignés des objectifs inscrits dans la Vision stratégique de l'InterSCoT, de 3 à 3,5 habitants pour 1 emploi.

Le Lauragais, seul territoire périphérique dont le ratio est d'ores et déjà dans la fourchette des objectifs de la Vision stratégique, voit son rapport habitants/emploi rester stable.

# Flux domicile travail



**551 000** mobilités domicile-travail en 2012

**+ 3,8 %** par rapport à 2008\*  
(\* "T0" de l'observation)

## Vision stratégique

### Réduire les déplacements en direction de l'agglomération centrale

Face aux enjeux du développement durable, deux principes-clé doivent guider les politiques publiques en matière de déplacement :

- une meilleure cohérence urbanisme / transport,
- un report modal sur les modes alternatifs à la voiture en solo : transports collectifs, modes doux, intermodalité.

## État initial

### Des échanges très polarisés

La concentration de l'emploi sur quelques pôles centraux, polarise les mouvements de salariés, mettant en relation le Cœur de l'agglomération avec les territoires périphériques : 60 % des actifs ayant un emploi du SCoT nord comme 50 % de ceux du SCoT Sud Toulousain convergent vers le cœur du territoire.

Seulement 29 % des actifs résidents du Lauragais se déplacent vers le SCoT de la Grande agglomération, marquant une certaine autonomie de ce territoire, par la présence d'activités économiques importantes sur Castelnau-d'Aud, Revel...

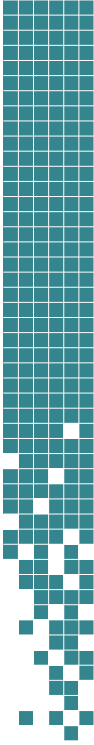
94 % des actifs résidents du SCoT de la Grande agglomération toulousaine travaillent au sein même du territoire.

Les fonctions centrales présentes sur la ville-centre et sur les pôles d'emploi de banlieue (administrations, industrie, centres de recherche...), sont à l'origine de ces mobilités internes.

La présence de l'aéroport de Toulouse/Blagnac tout comme la proximité des villes moyennes proches (Montauban, Auch, Albi, Castres, Saint-Gaudens, Pamiers...) explique pour partie les relations avec l'extérieur du territoire.

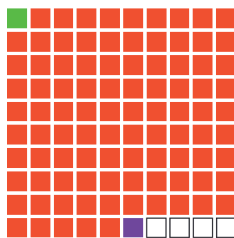
Les SCoT périphériques apparaissent sous influence du pôle d'emploi toulousain (notamment le Nord Toulousain).

Les flux entre SCoT périphériques restent marginaux, ne représentant guère plus de 1 %.



### Répartition des flux domicile - travail 2012

SMEAT

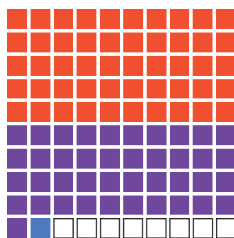


Nord Toulousain

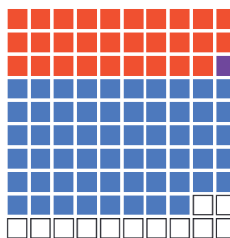


- > **Lieu de travail**
- Nord Toulousain
- SMEAT
- Sud Toulousain
- Lauragais
- Hors Interscot

Sud toulousain



Lauragais



**NOTE DE LECTURE**  
 Les représentations ci-contre indiquent pour chaque SCoT de résidence, les lieux de travail des actifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Chaque carré (un par territoire de SCoT) se compose de 100 carreaux qui symbolisent chacun 1 % des déplacements domicile-travail. Les données inférieures à 1 % ne sont par conséquent pas représentées.

## Où en est-on ?

### Une stabilité dans les mobilités domicile-travail depuis 2010

Étroitement liée aux dynamiques économiques et à la croissance démographique des territoires, la répartition des flux domicile-travail a peu évolué au cours des années 2010-2012.

Pour autant, le nombre de mobilités a quant à lui fortement progressé, en deux ans, passant de 530 000 à plus de 550 000 en 2012, soit une augmentation de l'ordre de 3,8 %. Cette évolution est à corréler à la croissance démographique soutenue observée sur la période 2008-2013

Toutefois, les habitants des SCoT Sud et Lauragais sont respectivement plus nombreux à travailler hors de l'InterSCoT pour les premiers, et au sein de la grande agglomération pour les seconds.

## Recomposition de la carte des intercommunalités

### Vision stratégique

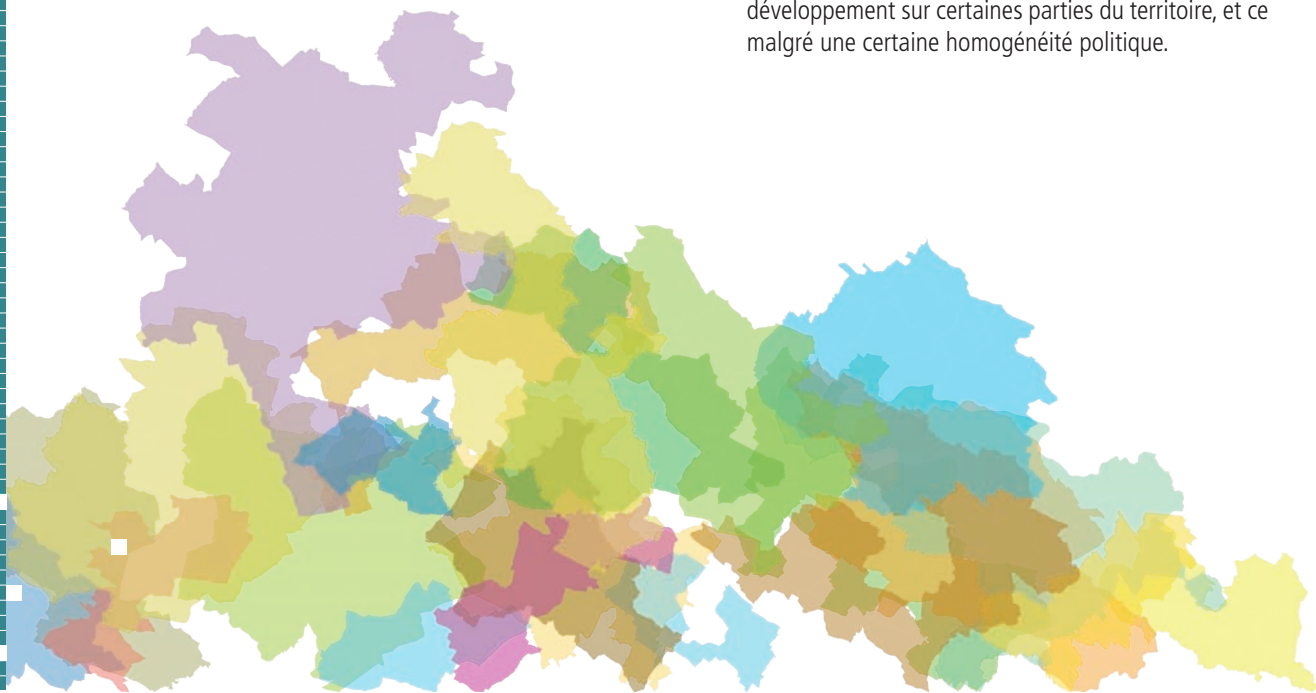
#### Définir une gouvernance à bonne échelle

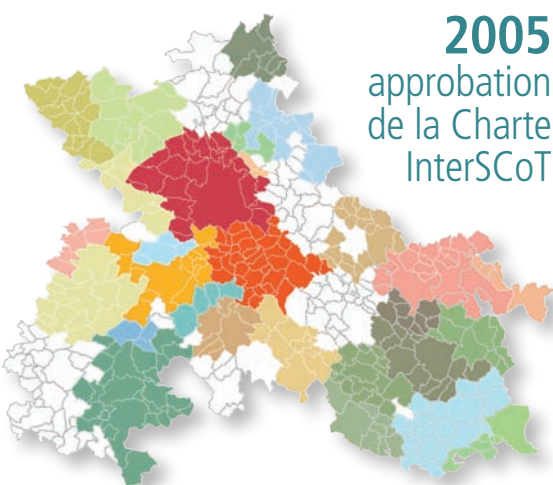
La Vision stratégique définissait dans son volet « Piloter » un certain nombre d'actions à entreprendre dont l'une tendait à construire une intercommunalité à la bonne échelle pour « glisser » à terme d'une intercommunalité de services vers une intercommunalité de projet.

### État initial

#### Un territoire non couvert dans sa totalité par des structures intercommunales à fiscalité propre

Lors de l'approbation de la Charte InterSCoT, en 2005, les trois-quarts des communes se trouvaient dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Étaient alors dénombrées, trois Communautés d'Agglomération et vingt-sept Communautés de Communes, regroupant 340 communes ; près d'une centaine demeuraient toutefois « isolées ». Ce relatif morcellement des groupements intercommunaux laissait encore entrevoir l'absence de stratégie de développement sur certaines parties du territoire, et ce malgré une certaine homogénéité politique.





**2005**  
approbation  
de la Charte  
InterSCoT

## État de l'intercommunalité



**2016**  
État actuel de  
l'intercommunalité

## Où en est-on ?

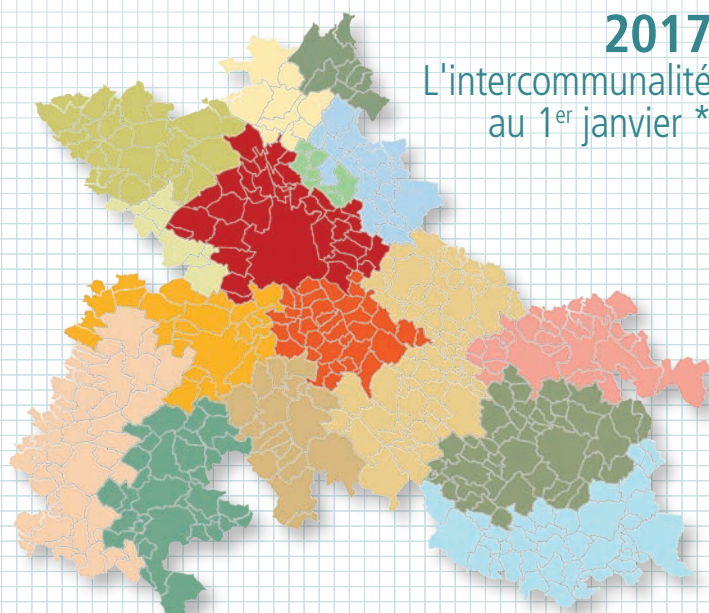
### Une gouvernance renforcée

*Les différentes réformes territoriales des dernières années ont amené, par des mouvements de création et de fusion, une couverture intégrale du territoire par les EPCI.*

*En 2016, étaient ainsi recensées sur le territoire de l'InterSCoT, une Métropole, deux Communautés d'Agglomération et vingt-deux Communautés de Communes.*

*Plus récemment, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), visait à rationaliser les intercommunalités pour les rendre plus efficaces. De ce nouveau découpage, seize EPCI seront répertoriés (une Métropole, deux Communautés d'Agglomération et treize Communautés de Communes).*

*Aujourd'hui restructuré, l'InterSCoT définit, tel que l'avait identifié la Vision stratégique en son temps, l'aire métropolitaine comme échelle pertinente pour l'aménagement et le développement durable de la métropole toulousaine.*



**2017**  
L'intercommunalité  
au 1<sup>er</sup> janvier \*

\* arrêtés préfectoraux de mars 2016

# Demain, quelle pour le Grand Bassin





# cohérence Toulousain ?

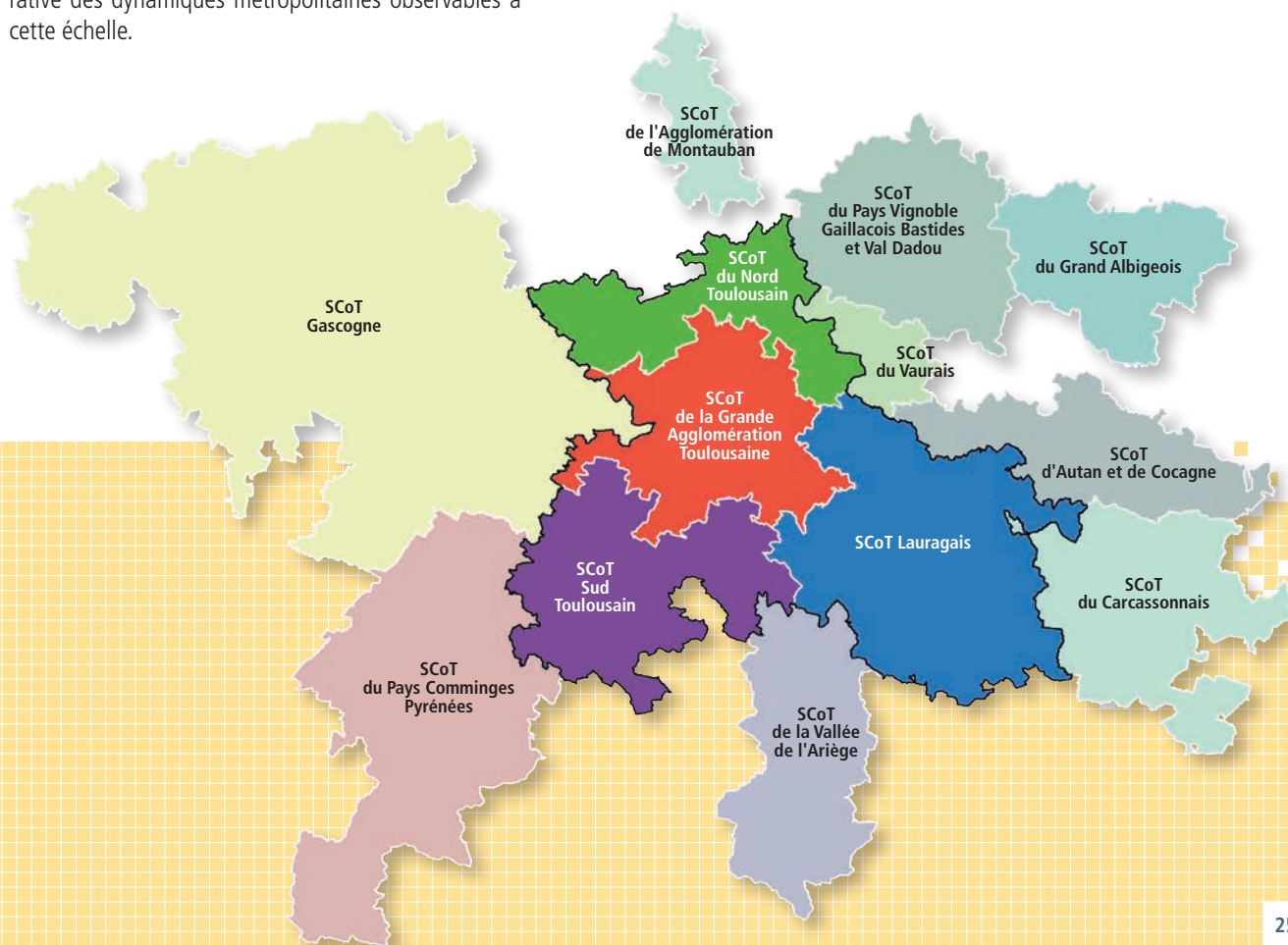
Après dix années, le mandat du GIP est arrivé à son terme. Par la volonté des quatre membres historiques et l'intérêt porté par les représentants des territoires du grand bassin toulousain, la réussite de cette coopération d'objectifs entre quatre SCoT demande à être poursuivie et élargie.

Dès 2008, la Vision stratégique de l'InterSCoT a permis d'identifier l'aire métropolitaine comme l'échelle pertinente pour un aménagement et un développement durable de la métropole toulousaine. La Région Midi-Pyrénées en 2009, dans le SRADDT, avait également mentionné cette échelle de projet. Enfin, la DATAR a réalisé en 2012 une étude sur les systèmes urbains français dont celui de Toulouse, et une analyse comparative des dynamiques métropolitaines observables à cette échelle.

Ces approches convergentes font pleinement écho aux échanges engagés avec les territoires voisins du GIP InterSCoT au sein des deux Conférences qui se sont déroulées en septembre 2009 et décembre 2011, et rencontres par grands quadrants de 2013.

En effet, il apparaît à l'échelle du grand bassin toulousain que la dynamique engagée par les travaux de la Commission éponyme de l'InterSCoT suscite un réel intérêt. Les rencontres entre élus, comme les échanges entre les techniciens et directeurs de SCoT, notamment les thèmes de la polarisation et du développement économique ont souligné l'opportunité d'une réflexion à grande échelle.

Ainsi, à l'heure où le législateur renforce les prérogatives des collectivités dans une nouvelle donne territoriale (SCoT obligatoires, nouvelles compétences, schémas régionaux prescriptifs, recomposition intercommunale...), il semble opportun qu'une réflexion coordonnée en matière d'aménagement de l'espace soit engagée avec l'ensemble des SCoT du grand bassin toulousain.



# Vers une cohérence territoriale du grand bassin toulousain

La loi ALUR entérine l'existence des démarches Inter-SCoT alors même que la réforme territoriale pousse plus avant les échelles métropolitaines et régionales. Il s'agira donc d'articuler les enjeux de cohérence territoriale et d'aménagement de l'espace aux défis de la métropolisation portés aujourd'hui portés par le Dialogue métropolitain.

En France, nombre de territoires combinent InterSCoT et pôles métropolitains : la plaque et le réseau. À l'un la cohérence de l'aménagement des grands territoires (harmonisation des SCoT), à l'autre la gouvernance du fait urbain au travers de coopérations ciblées.

Ainsi, à l'image de l'InterSCoT lyonnais (onze SCoT), l'InterSCoT du grand bassin toulousain pourrait dans un premier temps s'inscrire dans une démarche de médiation et de dialogue visant à rechercher une meilleure cohérence des dispositifs de planification stratégique.

## Un diagnostic partagé, en interne et vers l'externe, une veille active

Il s'agirait pour l'ensemble des SCoT partenaires de poser une vision commune sur les composantes de ce grand bassin toujours plus attractif, les spécificités des territoires tant ruraux qu'urbains qui le composent, les interdépendances observables et les complémentarités ou concurrences avérées. Un état des biens communs que représentent le foncier, les ressources agricoles et naturelles, le patrimoine, la poursuite des travaux sur le développement économique et la polarisation, ainsi que les enjeux d'accessibilité peuvent permettre d'assurer leur reconnaissance et un partage au sein de l'InterSCoT.

Véritable plateforme d'échanges interne entre SCoT, l'InterSCoT pourrait également faire valoir ses travaux et produire des contributions thématiques ciblées, notamment dans le cadre des exercices de planification de rang supérieur (futurs schémas régionaux, DATAR...) s'inscrivant alors comme centre de ressources à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Enfin, un suivi de cet état des lieux permettra d'en assurer une veille active pour anticiper les évolutions futures à intégrer dans les exercices prospectifs que sont les SCoT.

## Les chiffres clés



**2 millions**  
d'habitants

**+20 400**  
habitants / an



**900 000**  
emplois

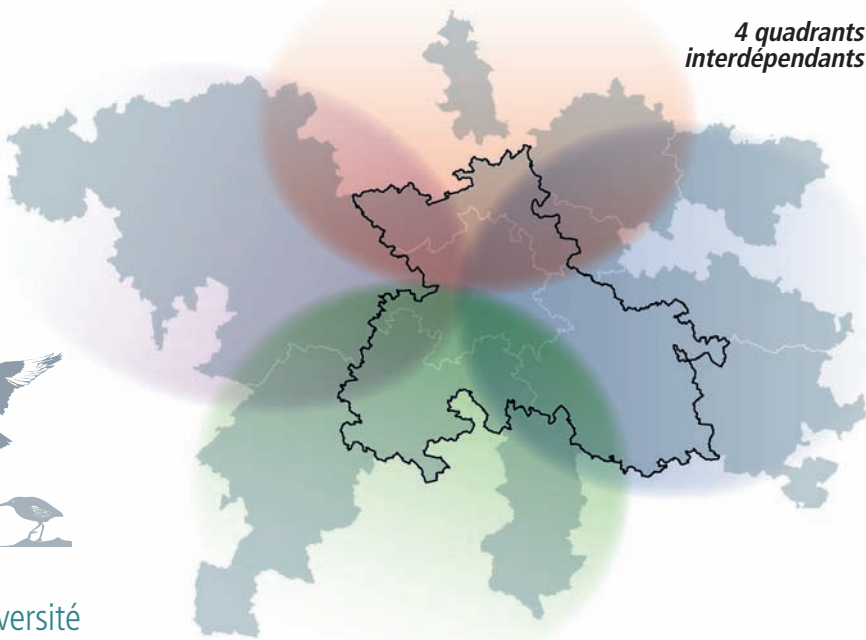
**+ 8 350**  
emplois / an



**13 400 ha**  
dans les ZAE > 30 ha



**4 740 km<sup>2</sup>**  
de réservoirs de biodiversité



## Une harmonisation des documents de planification, un projet commun

Le partage et la confrontation des connaissances, tant dans leurs composantes politiques que techniques, doivent également permettre d'avancer vers la définition d'un mode de mise en cohérence des démarches de planification, en vue d'une harmonisation des SCoT et de leur mise en œuvre dans les politiques publiques territoriales. L'objectif sera un enrichissement mutuel des SCoT autour d'un projet collectif qui émergera d'un programme d'actions commun. Il s'agira d'assurer la bonne articulation des procédures à l'échelle du grand bassin toulousain. Chaque élaboration, modification, révision de SCoT pourra alors être une occasion de traduire une vision commune des enjeux propres aux territoires, spécifiquement pour les espaces à l'interface des SCoT. En effet, la question des franges entre les SCoT de l'aire urbaine de Toulouse et ceux du grand bassin toulousain, mais plus largement de chacun des territoires apparaît comme l'une des clés de la convergence des projets. Leur traitement au sein d'ateliers territoriaux peut favoriser la définition d'une stratégie adaptée à l'échelle du grand bassin toulousain.

## Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Vision stratégique de l'aire urbaine

Une mission de suivi et d'animation de la démarche aire urbaine de Toulouse permettra de poursuivre avec les quatre SCoT associés les travaux engagés dès 2005. Il s'agira notamment de garantir la continuité des travaux :

- de l'Outil de Veille, travail collaboratif permettant le suivi de la bonne mise en œuvre de la Vision stratégique ;
- de suivi de la consommation foncière, par la production régulière de données d'occupation du sol et de mesure de leurs évolutions ;
- de traduction du maillage vert et bleu, et notamment de la couronne verte en veillant à la mise en œuvre concrète du projet et à l'engagement tangible d'actions territoriales déclinant tout ou partie de la Vision stratégique en matière de maîtrise du développement ;
- de concertation en matière d'aménagement économique, veillant à la bonne intégration d'une logique de proximité et d'une optimisation de la consommation foncière (principe de localisation, mixité des fonctionnalités urbaines, compacité du projet...), dans le respect des orientations fixées par les SCoT.

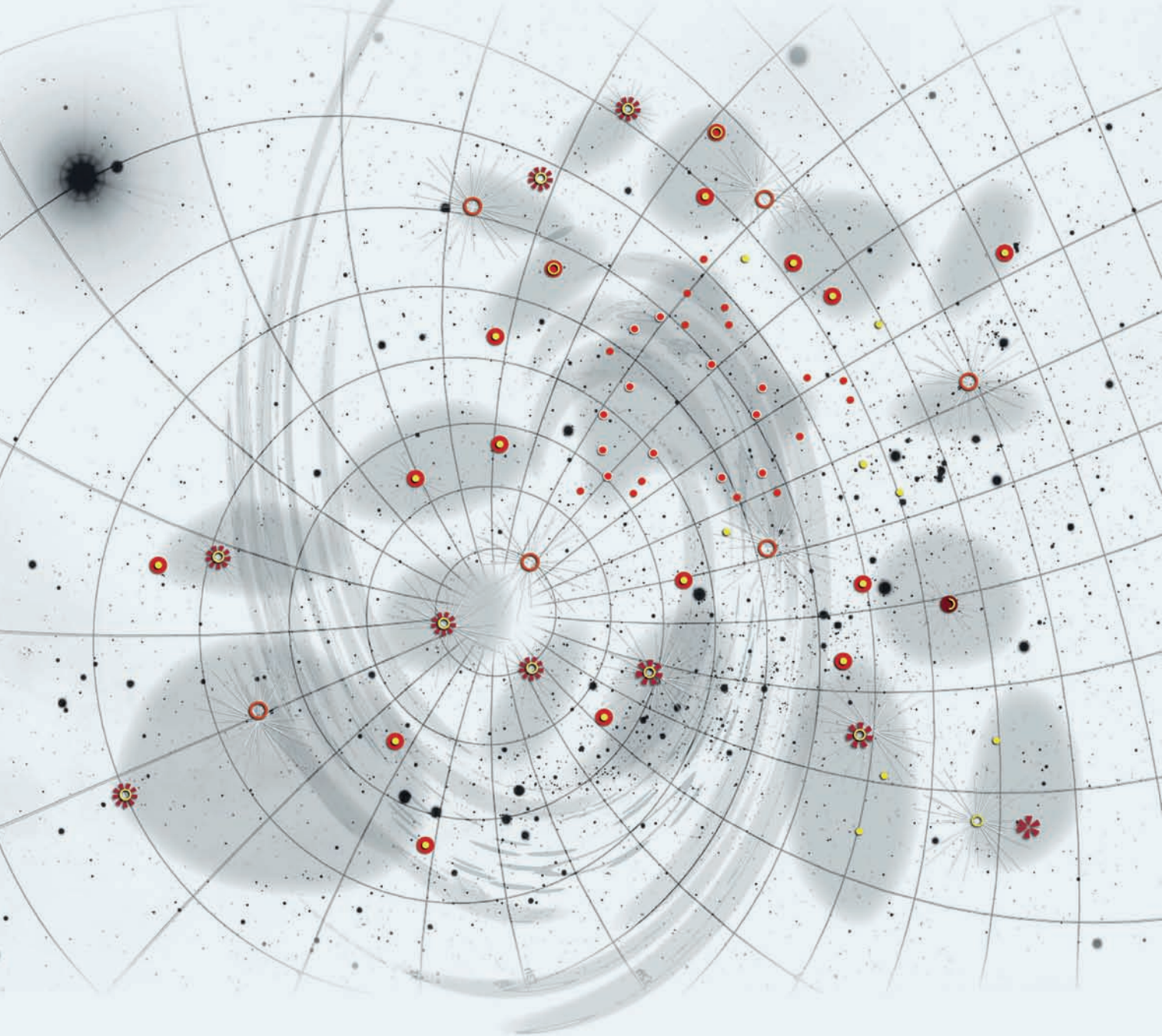
## Le grand bassin toulousain, nouvel espace de cohérence territoriale

Un interSCoT élargi...  
pour des démarches convergentes ?

Un partage des pratiques...  
au service d'un projet commun ?

Une nouvelle dynamique territoriale...  
au cœur de l'aménagement régional ?

Un dispositif partenarial et réactif...  
pour relever les défis de demain ?



# InterSCoT 10 ans de construction territoriale

Les membres du GIP InterSCoT (2006 - 2015) :



Les membres associés :

